

LA GESTION DES ÉPISODES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE : UN NOUVEAU DISPOSITIF INTERDÉPARTEMENTAL AVEC NOTAMMENT LA MISE EN PLACE DE LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE

Pour faire face aux différents épisodes de pollution sur le territoire, un nouveau dispositif de gestion des épisodes de pollution a été adopté le 5 juillet 2017. Élaboré à l'échelle de l'ensemble des départements de la région Hauts-de-France, il harmonise la gestion des épisodes de pollution, en concertation avec les collectivités, les acteurs économiques et le milieu associatif. Il permet notamment un déclenchement plus rapide des mesures pour limiter l'exposition des populations à la pollution.

Cet arrêté fixe une liste indicative de mesures d'urgence qui, en fonction de la durée, de l'intensité et de la nature de l'épisode de pollution, pourront être mises en œuvre par les préfets. Il s'agit de mesures dans les secteurs des transports, agricole, industriel et résidentiel tertiaire. **La mise en place de la circulation différenciée sur l'agglomération lilloise lors du prochain épisode de pollution d'intensité importante figure parmi ces mesures d'urgence.**

La circulation différenciée a pour objectif de restreindre, lors d'un épisode de pollution, la circulation des véhicules les plus polluants sur une zone déterminée. Elle repose sur l'utilisation du certificat « Crit'Air » qui répartit tous les types de véhicules en six classes en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques, qui dépend de l'âge du véhicule et de sa motorisation. Plus de 881 000 certificats ont été commandés en région Hauts-de-France à ce jour, dont 514 000 pour le seul département du Nord.

Lorsque les vitesses sont réduites en cas de pic de pollution, les radars automatiques seront ajustés de façon à pouvoir adapter les contrôles. Des travaux sont en cours pour permettre à moyen terme cette évolution technique et juridique et tendre vers une utilisation des systèmes de contrôle automatisé à des fins environnementales.

Il est vivement conseillé aux habitants de la métropole lilloise, ainsi qu'aux conducteurs français et européens amenés à circuler dans cette zone, de se procurer un certificat Crit'Air sur le seul site officiel habilité à le délivrer : <https://www.certificat-air.gouv.fr>